

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie

Loi sur l'assurance-chômage (LACI)

L'adaptation purement "technique" de la LACI se limite essentiellement au statut de l'organe d'exécution, à ses responsabilités et aux indemnités.

Date limite: 31 décembre 1999

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Secrétariat d'État à l'économie, Direction du travail,
Bundesgasse 8, 3003 Berne

30 novembre 1999

Chancellerie fédérale